

**Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-144

Séance du 7 mars 2025

Date de convocation :
21 février 2025

Membres en exercice : 10
Présents : 10
Représentés : 0
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 7 mars 2025 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Maison, Leclerc, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Contributions directes 2025

Le Conseil Municipal décide de voter les taux pour 2025 :

	Bases notifiées	Taux	Produit voté
Taxe d'habitation	269 103 €	6,00 %	16 146,18 €
T.F.P.N.B.	42 100 €	31,00%	13 051,00 €
T.F.P.B.	498 800 €	26,50 %	132 182,00 €
(Dont part communale : 5,15% et part départementale : 21,35 %)			
		Total	----- 161 379,18 €

Le Maire
M. AUBOIROUX

